

La coordination

- La coordination est indispensable à la bonne marche d'une initiative ACP.
- La coordination peut être assurée par l'agriculteur dans le cas d'une ACP avec un seul producteur (exploitation individuelle).
- Dans le cas d'une ACP avec plusieurs producteurs, il faut prévoir une structure de coordination (comité de l'association, coopérative, etc.).
- La coordination peut être déléguée à un membre ou une autre personne rétribuée à cet effet.
- Une évaluation de la saison écoulée avec consommateurs et producteurs permet d'ajuster les paniers pour les saisons à venir.

Le comité

- Un comité est utile pour toutes les initiatives, même pour les initiatives individuelles.
- Il est juridiquement obligatoire pour les associations et coopératives.
- Le comité est composé de :
 - coopérants (= consommateurs) et employés-paysans ou agriculteurs associés pour les coopératives ;
 - consommateurs et producteurs pour les associations ;
 - agriculteur et consommateurs pour les exploitations individuelles.
- Recruter assez vite un comité assez large, sinon, la charge de travail retombe sur quelques personnes qui risquent de s'épuiser.
- En plus des rôles juridiques (AG, comptes, etc.), le comité a les tâches suivantes :
 - informer les membres sur la situation de l'association ou de la coopérative ;
 - faire les liens entre les producteurs et les consommateurs ;
 - ajuster les contenus des paniers d'une saison à l'autre ;
 - discuter les prix (recherche du prix rémunérateur et équitable) et les proposer à l'AG le cas échéant.

Participation au travail

- Les coopératives demandent un engagement des coopérateurs à fournir une certaine quantité de travail sur la ferme.
- Pour les autres formes, la participation au travail de la ferme devrait être encouragée, mais de manière bénévole.
- Ne pas compter sur l'aide des membres pour les opérations cruciales, envisager leur participation comme un bonus.
- Prévoir et bien préparer les jours de travail et les tâches à effectuer.

La préparation des "paniers" demande du temps et peut être partiellement réalisée par des membres consommateurs



Photo "Notre panier Bio"

Lien entre les producteurs et les consommateurs

Le principal facteur de réussite d'une initiative ACP est la relation qui s'établit entre producteur(s) et consommateurs. Elle va permettre de résister en cas de coup dur (mauvaise récolte, etc.).

Cette relation se construit au fur et à mesure des livraisons et saisons.

C'est un bon moyen de faire prendre conscience de réalités agricoles aux consommateurs et des réalités citadines aux agriculteurs.

Ce lien est favorisé par des contacts directs entre producteurs et consommateurs (visites de ferme, bulletins d'informations, AG, animations, etc.). L'information régulière cimenter des relations producteur(s)-consommateurs et permet d'élargir le cercle de connaissances.

Visites de ferme, visites de cultures

Il existe de nombreuses occasions d'organiser des manifestations sur une ferme : début de saison, calendrier agricole (fête des semis, St Jean, etc.).

- Une visite de ferme ou de cultures permet aux consommateurs de visualiser certaines réalités de la production.
- Elle peut durer de quelques heures à une journée entière.



*Visite de ferme :
toujours d'un grand
intérêt
pour tout le monde*

Thèmes sur la ferme

- Méthodes de culture.
- Suivi d'un produit du champ à l'assiette (production et transformation).
- Méthodes de stockage, de préparation de conserves.
- Recettes de cuisines.
- Atelier pour enfants (encourage les gens à venir).
- Autres.
- Et bien sûr, un « Apéro-dégustation » !

Visiteurs sur la ferme

Attention : bien informer les visiteurs (particulièrement les enfants) des risques potentiels (machines, outils, animaux, etc.).

Bulletin de livraison

Le bulletin de livraison n'est pas une obligation en soi, mais en plus de donner la composition du panier, il est un excellent support d'information et permet de:

- donner des nouvelles de la semaine (où en sont les cultures, quels travaux sont en cours ou réalités, petits bonheurs et malheurs vécus, etc.) ;
- informer sur les problèmes importants sur les produits (mauvais temps, maladies, etc.). Les consommateurs informés réagissent en général plus favorablement ;
- donner des recettes de cuisines, surtout pour les spécialités et les nouveaux produits ;
- Déclamer des poèmes, présenter des dessins ou des sujets d'actualité selon vos sensibilités et envies, etc.

Site Internet

Le site Internet permet de faire de la publicité en continu, d'intéresser de nouveaux consommateurs. Il doit être mis à jour régulièrement, sinon il perd rapidement son attractivité. Il peut contenir par exemple :

- fonctionnement de l'initiative (statuts, organigramme, etc.) ;
- liste des producteurs et des produits si l'ACP comprend plusieurs producteurs.
- comptes rendus des réunions, des visites de cultures (Photos), PV des AG, etc. ;
- méthodes de production ;
- adresse postale et électronique, n° de téléphone, lien pour contact électronique ;
- bulletins de commande ;
- recettes ;
- liens vers d'autres initiatives, vers la FRACP, etc. ;

Assemblée générale (AG)

L'AG permet une communication directe et des échanges entre les membres. Après la partie statutaire, on peut présenter des thèmes divers :

- présenter l'idée générale des ACP ;
- présenter d'autres initiatives ;
- présenter un sujet d'actualité par rapport à la souveraineté alimentaire, etc.

On peut accompagner la convocation à l'AG d'un bulletin d'information.

- Déroulement de la saison.
- Ce qui se passe ailleurs.
- Etc.



Photo Natacha Porcher

*Brunch de la FRACP,
Juillet 2008
au Jardin de Cocagne,
Genève*